

vrent dans un secteur où aucune CCT n'existe à ce jour;

- une plate-forme de contrôle du site aéroportuaire soit mise sur pied, avec des représentants des entreprises et des représentants syndicaux.

### **Ni les autorités ni les employeurs n'ont voulu entendre ces revendications**

Dès lors, parce que Swissport a refusé de renouveler sa convention collective en l'améliorant, une partie de ses travailleurs subissant les conditions de travail les plus pénibles s'est résolue à la rupture: les grévistes de Swissport n'avaient pas d'autre choix. **Leur grève est légitime.**

Nous voulons leur témoigner notre solidarité et, c'est aussi très important, **dénoncer** l'attitude de la direction de l'Aéroport et du Département qui ont tout fait pour casser la grève. Les sapeurs-pompier ont ainsi reçu l'ordre le week-end passé de remplacer les grévistes. La police a été mobilisée pour permettre à des intérimaires d'accéder au site et de briser la grève.

### **Comité de soutien aux travailleuses et travailleurs de l'aéroport de Cointrin - Genève**

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et tous les syndicats du canton

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Les Communistes

Le Parti du Travail

Les Socialistes  
solidaritéS

Gauche anticapitaliste

NPA Nouveau parti anticapitaliste

Association Maison Populaire de Genève

Les Verts

Ces «mesures» ne respectent pas les droits syndicaux et contribuent au maintien de conditions de travail iniques, lesquelles sont pratiquées également par d'autres entreprises concessionnaires sur le site.

Jeudi 8 janvier, les grévistes ont enfin été reçus par le président du Conseil d'Etat (et président de l'Aéroport) François Longchamp.

Des négociations ont eu lieu dans ce cadre avec la direction de Swissport. Toutefois, **Swissport reste extrêmement intransigeante** et n'a même pas accepté le quart des revendications du personnel.

**C'est pourquoi les grévistes maintiennent la décision d'une grève illimitée.**

Cette lutte mérite tout notre soutien!

A l'heure de la mise en concurrence des travailleurs les uns contre les autres et alors que les patrons entendent faire payer la crise aux travailleurs, cette grève montre la voie à suivre.

soutien financier auprès de CGAS 1201 Genève ccp 17-263047-1 + mention Swissport: l'argent récolté sera attribué aux grévistes conformément aux décisions du comité de soutien, qui se réunit le lundi dès 18h à la rue des Terreaux-du-Temple 6

signez online votre soutien aux grévistes [http://ssp-greve.ch/?page\\_id=2](http://ssp-greve.ch/?page_id=2)

D'autres moments de mobilisations seront sans doute nécessaires: **participez aux actions syndicales et/ou aux manifestations citoyennes...**

annoncez vos disponibilités à «greve2010@gmail.com»  
contact Suwat 078 793 43 10

# **manifestation samedi 9 janvier 14h aéroport**

la grève continue :  
apportez votre soutien aux grévistes  
départ de la tente des grévistes  
située au Fret sur le site de l'aéroport

Depuis le 2 janvier, des salariés de Swissport se sont engagés dans une grève pour obtenir une revalorisation de leurs conditions de travail. Ils demandent une augmentation de salaire de 250.- par mois ainsi qu'une meilleure indemnisation du travail de nuit et couverture en cas de maladies (fréquentes en raison des ports de charge très conséquents pour les bagagistes).

Depuis la disparition de l'entreprise Swissair, la direction de l'aéroport veut créer un marché d'entreprises concurrentes sur le site. Cette politique suscite une mise en concurrence des travailleurs et a - jusqu'à aujourd'hui - incité l'entreprise Swissport à refuser toute **amélioration des conditions de travail.**

Pourtant le Syndicat suisse des services publics avait déposé dans les mains du Conseiller d'Etat François Longchamp, le

**15 novembre 2009, une pétition appuyée par 1151 employé-e-s de l'aéroport** demandant notamment que

- les différentes dispositions légales et jurisprudences cantonales et fédérales (Loi sur le Travail, Code des Obligations) soient appliquées dans tout l'aéroport, tant pour le personnel soumis au droit public (AIG) que celui soumis au droit privé (le reste des entreprises);
- les CCT existantes dans un secteur soient élargies à toutes les entreprises travaillant dans le même secteur;
- le personnel avec des contrats à l'heure (dit auxiliaire) soit systématiquement inclus dans le champ d'application des CCT pour le personnel avec salaire mensuel;
- des salaires minimums soient négociés pour toutes les entreprises qui oeuvrent